

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 23
Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31 mars 2021

Date d'affichage : 20 avril 2021

Présents : M. Laurent ARMENOULT ; M. Marc AUNAY ; Mme Carine AUTRET ; M. Jean-Paul BOURGUAIS ; Mme Colette CAPDEBOSCQ ; M. Laurent DECAYEUX ; Mme Françoise FROMAGE ; Mme Catherine HAIZE ; Mme Ghislaine HAUBERT ; Mme Anne HOUEIX ; M. Emmanuel HOUIS ; Mme Hélène KARAGOUNIS ; Mme Catherine LAMBIN ; M. Jérôme LELIEVRE ; M. Patrice MONTAIGNE ; M. Pierre MOUNIER ; M. Jean-Bruno SAVIN ; M. Didier TOUTAIN

Absents : Mme Stéphanie LEBRETON ; Mme Séverine NIGAUD, M. Michel POULVELARIE, ; Mme Chantal RIAUD

Pouvoirs : M. Sylvie BONNEMENT à M. Marc AUNAY ; Mme Annie MOUET à Mme Françoise FROMAGE ; M. Jean-Pierre GILAIN à Mme Colette CAPDEBOSCQ ; Mme Christelle BACQ DE PAEPE à M. Didier TOUTAIN ; M. Gilles BARETTE à M. Jérôme LELIEVRE

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. Jérôme LELIEVRE.

1) MA-DEL-2021-022 : Approbation du compte de gestion 2020 :

M. LE GUEN, Trésorier de Lisieux-Intercom présente à l'assemblée municipale le compte de gestion 2020 qui se présente comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 422 884.06
- Déficit d'investissement : 131 553.00

Ce compte de gestion est conforme à notre compte administratif. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) adopte le compte de gestion 2020 de M. le Trésorier de Lisieux-Intercom

2) MA-DEL-2021-023 : Approbation du compte administratif 2020 :

Mme le Maire présente le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

- α Fonctionnement : 1 717 763.10 € en dépenses et 2 140 647.16 € en recettes soit un excédent de clôture de 422 884.06 €
- α Investissement : 740 941.98 € en dépenses et 609 388.98 € en recettes soit un déficit de clôture de 131 553.00 €
- α Restes à réaliser : 21 064.88 € en dépenses.

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) approuve le compte administratif 2020.

3) MA-DEL-2021-024 : Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif dressé par Mme le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement	422 884.06
Résultat de l'exercice : Recettes-Dépenses (1 751 668.92- 1 717 763.10)	33 905.82
Excédent de fonctionnement reporté (FR 002)	388 978.24
Solde d'exécution de la section d'investissement	-131 553.00
Solde d'exécution de l'exercice : Recettes-Dépenses (609 388.98-603 181.29)	6 207.69
Résultat antérieur reporté déficitaire (IR 001)	-137 760.69
Solde des restes à réaliser de l'exercice : Recettes-Dépenses (0.00 – 21 064.88)	-21 064.88
Besoin de financement de la section d'investissement	-152 617.88

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	152 617.88
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement	270 266.18

4) MA-DEL-2021-025 : Vote des taux des contributions directes :

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 10.44 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.26 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.01 %

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département, qui est de 22.10 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020. La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 43.36 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Mme le Maire propose une augmentation de 4.80% des taux des contributions directes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix "pour" et 7 voix "contre" et 4 abstentions : FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.49 %

5) MA-DEL-2021-026 : Vote du budget primitif 2021 :

Avant de présenter les chiffres du budget primitif, Mme le Maire donne lecture des bilans annuels des coopératives scolaires dans la cadre des demandes de subventions. Les activités pratiquées par les écoles au cours de l'année ayant été annulées du fait de la Covid19, les subventions reçues en 2020 n'ont pas été utilisées. Mme le Maire propose donc de ne pas leur verser de subvention avant que les activités puissent reprendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 21 voix « pour » et 2 voix « contre », décide ne pas verser de subvention aux coopératives scolaires de la commune pour le moment.

Mme le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2021 (établi par la Commission Ressources/Finances) dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

α Fonctionnement : 1 857 839.18 €

α Investissement : 591 038.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour », 7 voix « contre » et 3 abstentions, décide de voter le budget primitif 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

J. LELIEURE

